

Bulletin communal Automne-Hiver 2012

••••• Billet du Syndic

Chères Montaniacoises, chers Montaniacois,

Inscrite aussi dans la globalité, la vie d'une commune est en perpétuel mouvement, en perpétuelle évolution...Il suffit de l'observer...mais pas seulement...en devenant aussi acteur de cette vie.

Chacun peut en effet, à sa manière, contribuer activement à cette vie en soutenant les associations locales, en se faisant du bien en chantant ou en faisant de la gym...pourquoi pas ? En rendant aussi service à la collectivité publique, en devenant membre du Corps des sapeurs-pompiers...

D'autres apportent de nouvelles activités ou de nouveaux services, créent des entreprises sur tout le territoire de Montagny...

Pensons-là, au cœur du bourg, les fins palais pourront se régaler O'Vertige d'un menu, puis ils pourront peut-être profiter du nouveau cabinet de bien-être pour se faire pardonner les derniers délices...

Montagny offre une certaine qualité de vie dont les mérites ne sont plus à vanter...Si les Montaniacois, depuis tant d'années, se sont montrés ouverts à l'accueil, il appartient aussi aux nouveaux habitants d'en être reconnaissants.

A chaque fin d'année, les Autorités ont le plaisir de souhaiter la bienvenue aux jeunes gens devenant nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens, ainsi qu'aux nouveaux habitants en les conviant à un agréable début de soirée, permettant de présenter la commune et de faire connaissance.

Durant la période automnale et afin d'égayer encore un peu plus la vie des Séniors, la Municipalité propose une belle sortie. Cette année, un souffleur de verre a passionné les Séniors et a donc permis à tous les souffleurs néophytes de rapporter une boule de Noël ! De bons moments ont encore suivi cette visite avec l'heureux concours du chœur d'hommes.

Si les personnes d'un certain âge sont choyées, la Municipalité pense également aux plus jeunes...affaire à suivre l'an prochain !

Nombre de dossiers sont en cours...L'on entretient et restaure peu à peu les bâtiments publics, les routes qui en ont bien besoin. De même, un processus de modération du trafic est en cours et un groupe de travail planchera encore sur le sujet avec l'aide d'experts.

L'aménagement du territoire reste un souci permanent, dans le contexte de l'agglomération et de son projet dit de deuxième génération. Quant au plan de limites des constructions, ce dossier fait l'objet d'un examen auprès de l'Etat.

La Brine, rivière hébergeant jadis des écrevisses, fera l'objet d'une renaturation de qualité, permettant de solutionner au mieux les risques de crues et d'éviter ainsi d'éventuelles inondations sur une partie de la zone de Chamard ou encore sur l'autre rive...Bref, il y a de quoi faire et les Autorités s'y emploient...

Mais, il faut penser là à toutes celles et ceux qui collaborent et œuvrent pour le bien commun.

Félicitations encore à M. François Henny, employé communal en charge de la voirie, qui est au service de la Commune depuis 25 ans, ainsi qu'à Mme Roselyne Maradan, boursière communale depuis 20 ans ! Un grand bravo à eux !

Félicitations également à notre Doyenne, Mme Mathilde Deriaz, qui a fêté son 101^{ème} anniversaire entourée des siens, à fin novembre !

En ce Temps de l'Avent, mes collègues et moi-même, nous vous souhaitons de belles fêtes, dans la ferveur...

Joyeux Noël & bonne et heureuse année 2013 à vous ! Recevez tous nos meilleurs vœux !

Très cordialement,

Le Syndic

Frédéric R. Rohner



CONSEIL COMMUNAL
DE
MONTAGNY
près-Yverdon

Montagny, le 13 juin 2012

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du 12 juin 2012

Présidence : Jean-François Ballif, Président

Présents : 22 membres

Dans sa séance du 12 juin 2012

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTAGNY-PRES-YVERDON

a

- approuvé les comptes 2011 avec des charges de fr. **4'432'542.22** et des revenus de fr. **4'432'658.54**, laissant apparaître un bénéfice de fr. **116.32** après amortissements, attributions et prélèvements aux fonds de réserve
- approuvé le rapport de gestion de la Municipalité pour 2011
- adopté le préavis 10/12, relatif au remplacement d'un collecteur eaux claires sur la parcelle 427 "Clos Bally", pour un montant de fr. 65'000.--
- renouvelé les organes du Conseil communal :
 - Présidente : **Mme Corinne Baltar**
 - Vice-Président : **M. Jean-Marc Cochet**
 - Scrutateurs : **MM. Pierre-Yves Juillerat et Thierry Correvon**
 - Scrutateurs-suppléants : **M. José-Antonio Vadillo et Mme Fabienne Steiner**
 - Commission de gestion : Président : **M. Jean-Luc Spertini**
Membres : **M. Marc-Olivier Burdet**
M. Claude Wüthrich
M. Jean-Marie Dahinden
M. Pascal Iuliano
Suppléants : **Mme Dominga Dubugnon**
M. Frédy Stoll
- accepté la réponse de la Municipalité à la motion de M. Frédy Stoll : "Réaménagement du stand de tir en refuge "
- accepté la réponse de la Municipalité au postulat de M. Frédy Stoll : "Postulat pour internet à haut débit"
- accepté la réponse de la Municipalité au postulat de M. Frédy Stoll : "Postulat sur le futur de la Borette"

Le Président

Jean-François Ballif



La Secrétaire

Anne-Marie Forchelet



CONSEIL COMMUNAL
DE
MONTAGNY
près-Yverdon

Montagny, le 1er novembre 2012

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du 31 octobre 2012

Présidence : Corinne Baltar, Présidente

Présents : 24 membres

Dans sa séance du 31 octobre 2012

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTAGNY –PRES-YVERDON

a

adopté le préavis municipal N° 11/12 relatif à la régionalisation du service en matière de défense incendie et secours, à l'adhésion à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours et à l'adoption des statuts de l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours

adopté le préavis municipal N° 12/12 concernant l'arrêté d'imposition pour 2013 avec un taux de **61 %** de l'impôt cantonal de base

La Présidente

Corinne Baltar



La Secrétaire

Anne-Marie Forchelet

•••••**Ramassage des ordures ménagères et du papier**

Comme d'habitude, en fin d'année, les ordures ménagères seront ramassées le jeudi matin. Par contre,

le ramassage du papier ne se fera pas en décembre.

Nous vous demandons de bien vouloir ne pas sortir vos ordures le mercredi soir car elles sont souvent éventrées par des animaux.

Nous vous remercions de votre compréhension.

•••••**Déneigement**

Nous rappelons aux propriétaires de véhicules automobiles qu'ils ne doivent pas se parquer en bordure des routes, cela gêne le passage de la lame à neige.



La commune ne se rend pas responsable des dégâts qui pourraient être causés aux véhicules mal parqués.

••••• Travaux d'entretien de toitures, terrasses et chemins



Chaque année, des entreprises itinérantes effectuent du porte-à-porte pour proposer divers travaux d'entretien aux propriétaires. Il s'agit notamment de démoussage des toits, de désherbage des terrasses. Il est alors fréquemment constaté les infractions suivantes :

- Des produits chimiques sont souvent utilisés : eau de Javel mélangée à de la soude caustique par exemple ;
- Les personnes qui proposent leurs services ne sont pas au bénéfice d'un permis pour l'utilisation de désherbants. De plus, elles ne savent pas que l'utilisation de tels produits est interdite par la législation suisse ;
- Enfin, les prescriptions élémentaires telles que la récupération des eaux de lavage, leur traitement et leur élimination dans les règles de l'art ne sont pas respectées.

Dans ces conditions, ces travaux sont tout à fait illégaux. Ils sont régulièrement la cause d'importantes atteintes à l'environnement et génèrent de graves pollutions dans nos cours d'eau. Par conséquent, tout propriétaire sollicité est prié de refuser ce genre de proposition. Dans le cas contraire, il sera également tenu pour responsable, en tant que commanditaire des travaux.

Toute information à ce sujet peut être communiquée à la Police cantonale vaudoise au **021 644 44 44** ou via le **117** s'il s'agit d'une pollution avérée ou imminente.

••••• Couverture Internet



Suite à une demande du Conseil communal, la Municipalité a effectué une étude sur la couverture internet de notre commune, et vous en communique les points principaux.

Le haut débit est disponible sur l'ensemble de la commune auprès de l'un ou/et l'autre des deux fournisseurs d'accès Swisscom et EBL.

Concernant **EBL** (télé réseau), actuellement le réseau câblé dessert l'entier de la commune à l'exception d'une partie de la zone du Bey. Les propriétaires raccordés peuvent disposer du haut-débit et les entreprises qui en font la demande peuvent être raccordées par fibre optique afin de bénéficier d'un débit quasi illimité. Une possibilité d'extension du réseau pour la zone du Bey est également possible sur demande des propriétaires auprès d'EBL.

Concernant **Swisscom**, le haut-débit (VDSL) n'est pour l'instant disponible que sur une partie du territoire communal. Actuellement, Swisscom ne propose plus aux communes la possibilité d'un raccordement anticipé moyennant une participation financière. Cependant, une nouvelle stratégie sera mise en place d'ici 2014 - 2015. Vous pouvez connaître les services disponibles à votre adresse sur www.swisscom.com/checker.

Pour de plus amples renseignements concernant votre liaison internet, nous vous invitons à contacter directement votre fournisseur d'accès.

•••••Carnet d'adresses à l'usage des parents



Elaboré dans le cadre du Programme cantonal de promotion de la santé et de la prévention primaire, le carnet d'adresses à l'usage des parents est une prestation du Service de protection de la jeunesse (SPJ). Il est gracieusement offert aux parents et contient de nombreuses informations et adresses utiles pour les familles avec des enfants en bas âge.

L'objectif est que chaque famille ayant un enfant à naître ou un tout-petit ait en sa possession un carnet. Les carnets seront distribués par des professionnels de première ligne en contact direct avec les familles en période périnatale : les médecins gynécologues, les sages-femmes conseillères, les infirmières de la petite enfance ainsi que les médecins pédiatres.

Ce carnet d'adresses est également très utile dans la pratique et facilite l'information comme l'orientation des futurs parents et jeunes familles.

Vous pouvez obtenir ce carnet auprès du bureau communal ou par téléphone auprès de l'Unité de pilotage de prévention – secteur Petite Enfance : **021 316 53 37**.

••••• **Concerts de Grandson**

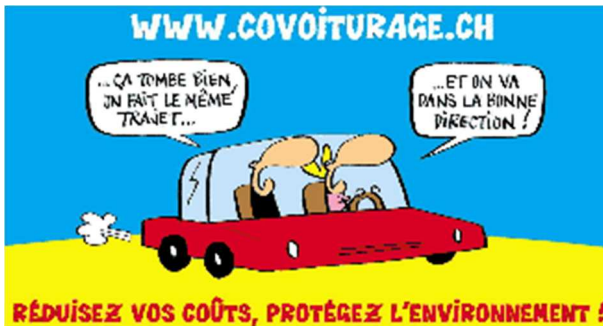


Voici le programme de la saison 2013 :

- Le 13 janvier 2013 à 17h00 à l’Eglise de Grandson : **Ensemble vocal féminin Polhymnia & Geneve Brass Quintet** ;
- Le 3 février 2013 à 17h00 au Château de Grandson : **Trio Violoncelle, Chant & Piano** sous la direction de M. Jean-Sélim Abdelmoula ;
- Le 10 mars 2013 à 17h00 au Temple de Montagny : **Quintette à vents Eole** ;
- Le 27 avril 2013 à 20h00 à la Salle des Quais de Grandson : **Orchestre du Collège et des Jeunesses Musicales de St-Maurice** sous la direction d’Ernst Schelle.

Réservation auprès de la Maison des Terroirs au **024 445 60 60**.

●●●●●Covoiturage



Chaque jour, environ 39'000 frontaliers quittent la Franche-Comté pour venir travailler en Suisse. 98 % d'entre eux viennent travailler en voiture et 9 sur 10 sont seuls dans leur voiture. Tous parcourent des distances élevées pour venir travailler, en moyenne une trentaine de kilomètres et dépensent une partie importante de leur salaire pour ces déplacements. Les frontaliers ne sont pas les seuls dans ce cas et nombre de pendulaires effectuent de longs trajets pour se rendre à leur travail.

Le covoiturage peut être une solution adaptée pour réduire ces nuisances. Des opérations de promotion de covoiturage en Suisse ou en France ont montré qu'il était possible de passer du taux actuel de 5 à 10% de covoiturage à celui de 20 ou 30% en quelques mois. Dans cette optique, 8 partenaires de l'Arc Jurassien français ont monté et cofinancé un programme de développement de covoiturage transfrontalier pour populariser la pratique du covoiturage parmi les frontaliers et plus généralement dans les entreprises suisses des territoires concernés. Ce programme comprend une plateforme téléphonique de renseignements et d'inscription (appel gratuit au 0800 25 26 27), la mise en œuvre d'un site internet de covoiturage (www.covoiturage-arcjurassien.com), l'identification et l'aménagement de parkings de covoiturage. Pour les trajets de pendulaires suisses, des informations sont également disponibles sous : www.covoiturage.ch.

•••••Déchetterie du Crêt



Des plaintes ont été émises concernant le déversement de déchets de jardin et de dépôt de gazon à côté de la fosse prévue à cet effet.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette décharge est utile à de nombreuses personnes et qu'il serait regrettable de la fermer en raison du comportement irrespectueux d'un certain nombre d'usagers. Nous vous enjoignons, dès lors, à déverser tous vos déchets organiques à l'endroit indiqué et nous vous remercions de votre compréhension.

•••••Nouvelles activités à Montagny

Restaurant O Vertige

M. Cédric Gigon a repris les rênes du café-restaurant de la Place rebaptisé O Vertige. Désormais, vous pourrez déguster une cuisine raffinée, biologique, à base de plantes sauvages. M. Gigon a notamment travaillé auprès de Georges Wenger au Noirmont où il a acquis le certificat de meilleur apprenti de Suisse.

Le midi, les plus pressés trouveront entière satisfaction dans la partie du Café avec un menu du jour inspiré d'une cuisine d'autant revisitée. Le soir, vous pourrez savourer un menu O Vertige, tout en vous laissant surprendre par l'atmosphère unique et chaleureuse conférée, entre autres, par les luminaires de l'artiste Anne Sourget. Le restaurant est ouvert tous les jours sauf : le dimanche, le lundi soir et le samedi à midi.

Ouverture d'un cabinet de thérapies naturelles : Nature attitude.

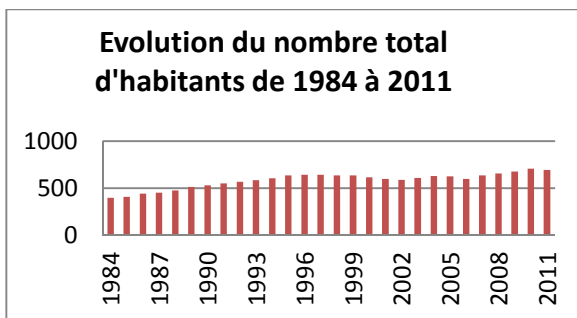
Mme Sylvie Clerc, praticienne en technique de santé, vient d'ouvrir un cabinet « Nature attitude » au Chemin du Clos Lucens 1. Dans un cadre cosy et relaxant, Mme Clerc propose de nombreux massages ainsi que des conseils de santé et nutritionnels. Mme Clerc reçoit les matins de 08h00 à 12h00 et l'après-midi de 14h00 à 18h00. Vous pouvez la joindre au 024 543 00 36.

●●●●●Contrôle des habitants

Depuis mi-janvier 2012, nous avons une nouvelle collaboratrice au contrôle des habitants. Madame Sylviane Borel, mariée, trois enfants, est licenciée en sciences sociales de l'Université de Neuchâtel. Elle a travaillé en qualité de secrétaire municipale et préposée au contrôle des habitants de la commune de Vugelles durant plus de dix ans. Madame Borel est actuellement en charge de l'accueil au guichet de l'administration communale, du recensement des habitants et des entreprises, de la gestion des réservations des salles de la commune, des naturalisations et du registre des électeurs.

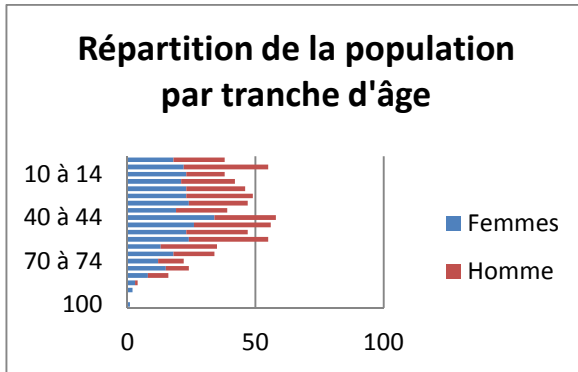
La Population

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la population résidant à Montagny incluant les personnes au bénéfice d'un permis L, qui restent sur la commune en moyenne de 4 à 12 mois



En novembre 2012, il y avait 746 habitants sur la commune, dont 37 au bénéfice d'un permis L. Le nombre de personnes de nationalité étrangère résidant à Montagny reste relativement stable et représente, en moyenne, 15.5% de la population nette. Il s'agit, cette année, de 17 permis B et 91 permis C. La population nette (c'est-à-dire sans les personnes au bénéfice d'un permis L) est de 708 habitants dont 352 femmes et 356 hommes.

Ci-dessous, le graphique indique la répartition de la population nette par tranche d'âge de 5 ans. Au premier coup d'œil, on constate que Montagny n'est pas vraiment dans une situation de population vieillissante et que nous avons un nombre important de jeunes. Les enfants et adolescents représentent 24.5% de la population nette.



Les employés et les entreprises

Ci-dessous, le graphique indique le nombre d'employés, qui travaillent dans les entreprises établies sur la commune. Le nombre de ces dernières varie d'année en année, mais se situe en moyenne à 123 entreprises ces six dernières années. Le pourcentage de frontaliers (travaillant principalement en Chamard) est de 6.5%.



Pierre-Alain Lunardi, municipal en charge du contrôle des habitants.

•••••Sécurité des enfants



Nous vous rappelons que la route n'est pas une place de jeux pour les enfants. Jouer avec des jouets à roulettes est dangereux et peut provoquer des accidents.

Il est de la responsabilité des parents de rappeler ces principes de base à leurs enfants et de les surveiller afin d'éviter tout événement dramatique. Les trottinettes, skateboard ne doivent également pas traîner sur la voie publique.

Des mesures de modération de trafic font actuellement l'objet d'un projet et un groupe de travail constitué de conseillers communaux et municipaux sera chargé de son élaboration. Dès 2013, le Conseil communal sera amené à se prononcer sur ce projet.



•••••Recrutement pompiers



Vous avez envie de vous former en tant que pompier dans une bonne ambiance ? De vous engager pour la collectivité et pour sa sécurité ? Vous avez 18 ans au minimum ? Vous pouvez écrire au :

Commandant Christian Cochet
Grand'Rue 4
1442 Montagny-près-Yverdon

Le Commandant est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions par mail à cochet.ch@hispeed.ch ou par téléphone au 079 230 31 83.

●●●●●Sorties des seniors 2012



Cette année, nous avons visité l'atelier du souffleur de verre, Monsieur Claude Merkeli, à Echandens. Chaque participant a eu la possibilité de souffler une boule de Noël. En suivant bien les instructions de M. Merkeli, le résultat fut assez impressionnant.

De retour à Montagny, François Henny avait organisé le souper traditionnel, permettant aux personnes n'ayant pas eu la possibilité de participer à la sortie de l'après-midi de se joindre au groupe pour un moment de convivialité autour d'un bon repas. La participation du Chor'Hom, qui nous a chanté quelques très belles chansons, a permis de clore la soirée en beauté.

•••••Cours de la FSG Montagny

Voici les nouveaux horaires 2012-2013 :

| Jour | Horaire | Cours | Renseignements |
|------------|-------------|---------------|--|
| Lundi : | 17h30-18h30 | 7-10 ans | Eurydice Dubugnon, 076 396 68 91 |
| | 18h45-20h15 | 14-16 ans | Sébastien Klaus, 079 719 90 28 |
| | | | |
| Mardi : | 17h15-18h15 | Enfantines | Elodie Perret, 079 741 31 41 |
| | 19h30-21h00 | Actifs mixtes | David Tharin, 079 665 02 28 |
| | | | |
| Mercredi : | 18h45-20h15 | Hip-Hop III | Tiffany Boissenot, 079 508 21 23 |
| | 20h15-22h00 | Dames | Fabienne Roulet, 079 774 86 13 |
| | | | |
| Jeudi : | 18h00-19h30 | 10-14 ans | Marie-Laure Groux, 079 760 55 34 |
| | 20h00-21h30 | Actives | Dominga Dubugnon, 078 855 16 24 |
| | | | |
| Vendredi : | 18h00-19h00 | Hip-Hop I | Florence Roulet, 079 462 06 86 |
| | 19h00-20h00 | Hip-Hop II | Florence Roulet |

•••••Manifestations de la société de gymnastique de Montagny



*Fédération suisse de gymnastique
Section de Montagny
Case Postale 294
1440 Montagny-Chamard*

La société de gymnastique de Montagny est ravie de vous présenter les dates de ses prochaines manifestations :

2 février 2013 : Ramassage des lots pour la tombola de la soirée de gym.

9 février 2013 : Soirée de gym.

4 mai 2013 : Concours UBS Kids Cup FSG Montagny, à Grandson.

Fermeture de fin d'année du bureau communal

Nous vous informons que nos bureaux seront fermés du :

Vendredi 21 décembre 2012 à 12h00
Au lundi 7 janvier 2013 à 08h00

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez appeler le 079 409 19 21

